

LA DISCUSSION

JOURNAL DE LA DÉMOCRATIE LIBÉRALE

ABONNEMENTS :

Bureaux du Journal :

Les abonnements partent des 1^{er} et 15 de chaque mois.

Lyon et Dép^{ts} limitrophes. UN AN : 10 fr.; SIX MOIS : 5 fr.; TROIS MOIS : 3 fr.
 Autres départements 12 — 6 — 4
 Étranger Le port en sus.

RUE IMPÉRIALE, 77
 A LYON.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser aux
 Bureaux du Journal. — ECRIRE FRANCO.

Lyon, 13 septembre.

NOS PRINCIPES

On s'est beaucoup moqué des programmes, et, à un certain point de vue, c'est justice. Un programme énonçant à l'avance l'opinion d'un écrivain ou d'un homme politique sur toutes les questions qui peuvent faire l'objet de ses méditations est outrepassant ou puéril. Il suppose que l'homme ne peut se tromper, ou il lui interdit de revenir sur son erreur quand il l'a reconnue. Pareil engagement est absurde et il y aurait autant de raison à s'en affranchir qu'il y aurait eu de légèreté à le contracter.

Mais il en est autrement d'un programme réduit à ces quelques points fixes existant nécessairement dans la pensée de tout homme qui a réfléchi, qui forment la base de ses jugements, servent de boussole à son esprit, ses principes, enfin. Un tel programme doit être exigé et du journal qui se fonde et de l'écrivain qui entre dans la vie publique. Pour le journal, c'est l'assignation du but qu'il veut atteindre, le résumé de sa doctrine, et, pour tout dire en un mot consacré, son drapeau. Pour l'écrivain, c'est de plus un gage de sa probité politique, un contrat d'honneur passé avec le public. Il est des choses sur lesquelles on peut changer de bonne foi ; il en est d'autres sur lesquelles on ne change que par intérêt. Est-ce à dire qu'on change moins souvent même sur celles-ci ? Hélas ! non ! Notre pays est doux aux palinodies, il les tolère, il a pour elles, sous le blâme léger du respect humain, le sourire de la complicité indulgente. Aussi y sont-elles fréquentes et prospères. Elles s'étalent dans les fonctions publiques, à la chambre, aux ministères... et ailleurs ; et tant elles rencontrent de bassesse à les aduler qu'à peine elles ont besoin d'impudence. Les honnêtes gens disent que cela a toujours été ainsi, et qu'il n'en saurait être autrement ; et il se peut qu'ils aient raison, après tout, dans un pays qui se pique de croire en Dieu et qui ne croit pas à l'honneur. Mais nous pensons, nous, qu'il peut exister des sociétés où l'ostracisme du mépris public serait la récompense assurée de ces ignobles trafics d'opinions,

de ces révoltantes prostitutions de conscience qui, chez nous, mènent à tout.

Voici donc nos principes :

Une idée les domine et les résume : GOUVERNEMENT DE LA NATION PAR ELLE-MÊME ; non que nous veuillons dire par là que la nation ne peut que se bien gouverner. Nous voulons dire seulement que se gouverner est le droit de la nation, inaliénable, imprescriptible, et qu'il n'est au pouvoir d'aucune puissance au monde de l'empêcher de se mal gouverner, puisqu'il n'en existe point au-dessus d'elle. Il est superflu de dire que nous n'admettons pas la théorie des hommes providentiels.

Il est clair, au surplus, que le gouvernement de la nation par elle-même tend nécessairement vers l'intérêt général, c'est-à-dire vers la justice. Ce qui fait l'injustice, c'est que des intérêts particuliers, ceux d'un homme, d'une dynastie ou d'une caste puissent usurper l'autorité de la loi pour se mettre au-dessus de l'intérêt général.

Nous pourrions donc à la rigueur nous en tenir là ; mais nous voulons indiquer en quelques lignes les principales conditions que doit, selon nous, remplir un gouvernement conforme à la raison et à la justice.

L'État a deux rôles, celui de conservateur de la liberté des individus, celui de préposé à la gestion de leurs intérêts collectifs. Cette double formule renferme toutes ses attributions.

La société n'a d'autre raison d'être que de garantir à chacun sa liberté, de lui assurer la plénitude de son développement physique et moral. En dehors de cela, elle ne serait qu'une monstruosité qu'aucun raisonnement ne saurait justifier. Il faut donc, et c'est ici la pierre angulaire du véritable ordre social, qu'il ne soit jamais au pouvoir d'un gouvernement, que ce gouvernement soit un homme ou une assemblée, de porter la main sur les droits des citoyens. Les Américains ont interdit à leurs législateurs de toucher à ces droits et ils en ont confié la sauvegarde au pouvoir judiciaire. Il est à craindre que tant que nous ne les aurons pas imités, nous ne connaissions de liberté durable.

Or, quels sont ces droits que la force collective de la société a pour première mission de protéger et de défendre ? les voici :

Tout homme est libre de ses actions, sauf l'atteinte portée à la liberté d'autrui.

Donc, LIBERTÉ INDIVIDUELLE, INVIO-LABILITÉ DE LA PERSONNE, sauf la répression des crimes et délits.

Tout homme a le droit de se réunir, de s'associer avec d'autres hommes, pourvu qu'il ne trouble pas la paix publique.

Donc, LIBERTÉ DE RÉUNION, LIBERTÉ D'ASSOCIATION, sauf répression du trouble matériel porté à la paix publique.

Tout homme a le droit de penser comme bon lui semble et de le manifester comme il lui plaît. Il peut parler, écrire, discuter, à la condition de ne léser le droit de personne et de respecter la décence publique.

Donc, LIBERTÉ ABSOLUE DE LA PRESSE, sauf l'outrage aux bonnes mœurs et le respect du droit d'autrui.

Tout homme a le droit d'exercer une industrie qui ne nuit pas à autrui.

Donc, LIBERTÉ ABSOLUE DE L'INDUSTRIE ET ABOLITION DE TOUS LES MONOPOLES.

Tout homme a le droit d'avoir telle ou telle croyance religieuse ou de ne pas en avoir, de pratiquer n'importe quel culte ou de n'en pratiquer aucun, et il ne peut être astreint à salarier les ministres d'un culte qui n'est pas le sien.

Donc, LIBERTÉ ABSOLUE DE CONSCIENCE ET DE CULTE. SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT.

Enfin, les groupes comme les individus doivent être indépendants. Les communes, les départements, ont le droit de s'administrer à leur guise.

Donc, DÉCENTRALISATION ADMINISTRATIVE.

Sous le rapport des intérêts collectifs auxquels l'État doit pourvoir, un mot seulement des principaux : instruction publique, armée, justice.

L'instruction est le premier besoin des sociétés, et le premier devoir de l'État est d'y pourvoir. L'instruction doit être GRATUITE et OBLIGATOIRE, sans préjudice du droit qu'a tout individu d'enseigner tout ce qui n'est pas contraire à la morale.

La sécurité de l'État doit être assurée ; il est donc nécessaire qu'il y ait des armements, mais

il ne doit point y avoir d'armées, si ce n'est en temps de guerre. Les armées permanentes sont une menace perpétuelle pour la liberté des peuples qui les entretiennent et pour celle de leurs voisins. Elles doivent disparaître pour faire place à LA NATION ARMÉE. TOUT CITOYEN, SANS EXCEPTION, DOIT CONTRIBUER DE SA PERSONNE A LA DÉFENSE NATIONALE.

L'État doit pourvoir par des lois au maintien de la paix publique. L'indépendance et la capacité des magistrats chargés de les faire exécuter doivent être assurées par le mode de leur institution. EN TOUTE MATIÈRE PÉNALE, LE JUGEMENT PAR JURÉS EST DE DROIT. Un juge peut être l'arbitre d'une contestation privée, mais il ne saurait représenter à lui seul la société.

Le programme que nous venons de formuler aussi brièvement qu'il nous a été possible paraîtra sans doute à beaucoup d'un radicalisme exagéré ; d'autres, peut-être, le trouveront insuffisant. N'oppose-t-on pas fréquemment, en effet, les réformes sociales aux réformes politiques dont nous venons de tracer le tableau ? Ne semble-t-on pas vouloir, sous ce nom vague, ressusciter les théories discréditées qui faisaient de l'État l'arbitre suprême de la justice, le régulateur des relations privées, le distributeur des richesses, et qui, en fait, avaient abouti au droit au travail et au droit à l'assistance ? Les auteurs de ces belles inventions, avec les intentions les plus droites du monde, en étaient arrivés à faire du peuple un mendiant ; ils lui avaient mis un casque de Bélisaire à la main et un écriteau sur la poitrine : *Un petit sou pour le peuple souverain, s'il vous plaît !*

Il faut que le peuple s'habitue à un plus fier langage. Qu'il réclame tout ce que comporte la qualité de citoyen, l'égalité, la liberté, le droit. Pour le reste, il a ses bras, son intelligence, son courage ; part égale de champ et de soleil. Chacun pour soi, et la justice pour tous !

Au reste, nous le répétons : nos idées ou d'autres, leur application est l'affaire de la nation maîtresse d'elle-même et se gouvernant librement. Et c'est pourquoi nous revenons, en finissant, à notre point de départ, à l'alpha et l'oméga de toute notre politique : GOUVERNEMENT DE LA NATION PAR ELLE-MÊME.

FEUILLETON DE LA DISCUSSION

SIMPLE OUVERTURE.

De même qu'il y a dans tout bon budget un chapitre de l'imprévu, il devrait y avoir dans tout bon journal un coin réservé à la fantaisie, au caprice, au roman, et, pour tout exprimer d'un seul coup, à la poésie.

Mais, quand je parle de la poésie, c'est la poésie en prose que je veux dire, et non la versification ; de même quand je réclame une petite place pour le roman, je n'entends point parler de cette gulette sans fin qui se découpe au rez-de-chaussée de tous nos grands journaux, et qu'on appelle le *Roman-feuilleton* ; car, qu'y a-t-il d'imprévu dans la plupart de ces récits de boudoir ou de baigne ? Tous se ressemblent ou se recommencent, au point qu'on peut les résumer sans injustice, en s'écriant : Tiens ! mais c'est toujours la même histoire ! Une seule chose est toujours imprévue : c'est l'illustre, l'irritante, l'incomparable, l'éternellement merveilleuse parenthèse : « La suite à demain ! » Voilà la porte toujours ouverte et toujours fermée, où toutes les bonnes lectrices viennent chaque jour se casser le nez avec délices ; voilà l'unique raison d'être du roman-feuilleton ;

voilà pourquoi *Rocambole* n'est pas mort et ne mourra peut-être jamais ! Il n'y a nulle malice à affirmer que le passage le plus intéressant, le seul intéressant de l'immense majorité des romans-feuilletons, est, de tous les passages, celui où, soudain, interviennent ces mots irritants, mais charmants comme le mystère : « La suite à demain. » Ne promettent-ils pas, en effet, tout ce que l'imagination complaisante des lectrices sensibles rêve, désire et déjà caresse en son rêve ? On a beaucoup discuté au sujet de la propriété littéraire ; s'il s'était agi seulement de la propriété (peu littéraire, il est vrai) des romans-feuilletons, je crois que le débat n'eût pas été si long ; on n'eût pas tardé à s'apercevoir et à proclamer que le véritable propriétaire de tous les romans-feuilletons, nés ou à naître, était le premier inventeur de ce mot magique : « La suite à demain. »

Mais, ici, nous ne pouvons user de cette formule-célébre, et si nous commençons, à l'instar de nos confrères les journaux quotidiens, quelque roman de longueur, ce n'est pas « la suite à demain » qu'il nous faudrait dire, mais bien : « La suite à dimanche. » Et pourquoi pas aux *Calendes* ! Ce n'est donc pas le roman aux nombreux chapitres que nous voulons écrire, c'est le chapitre du roman et de l'imprévu, le caprice de l'esprit, ceci ou cela, au gré de notre fantaisie. Shakespeare a intitulé une de ses comédies les plus poétiques : *Comme il vous plaira* ! nous le déclarons sans modestie, voilà quel serait notre idéal : écrire, lecteur, comme il te plaira.

En réalité, et quand on réfléchit sa vie, y a-t-il rien de plus romanesque que l'existence, rien de plus imprévu que nos propres actions ? Toutes nos entreprises sont des aventures, car elles amènent, la plupart du temps, des résultats auxquels nous ne pouvions guère nous attendre. Et quant à la poésie, semblable à un papillon magnifique, elle voltige sans cesse au-dessus de nos têtes ; il n'y a que deux sorte de gens qui ne la voient pas : le malheureux, courbé tout le long du jour vers la terre par la brutale main de la Nécessité, et le Philistin.

Bon Dieu ! me direz-vous, quelle bête est-ce là ? Cette bête est un homme, ou, du moins, elle en a toutes les apparences, la figure, la démarche, même la parole, et, cependant, cet homme ne vit pas, il végète, il ne pense pas. C'est un végétal, une sorte de légume humain.

Le Philistin remonte d'ailleurs à la plus haute antiquité.

La Bible nous rapporte que Samson, l'amant de la perfide Dalila, en fit périr un grand nombre. Malheureusement il ne les tua pas tous ; ceux qui survécurent imaginèrent pour triompher de leur ennemi, de mettre dans leur jeu une femme qui le leur livra. Cette femme c'était Dalila, vieille histoire toujours nouvelle, et qui démontre bien, soit dit en passant, l'impuissance radicale du Philistin. Ne laissons pas non plus échapper cette occasion de faire remarquer le rôle providentiel, mais immoral, que jouèrent certaines femmes dans l'histoire du peuple de Dieu.

Mais revenons à nos Philistins.

C'est le poète Henri Heine, le *Prussien libéré*, comme il s'appelait lui-même, qui a eu l'honneur d'appliquer le premier au bourgeois réfractaire à toute poésie, cette vieille dénomination de *Philistin*. L'épithète a depuis fait merveille. Les romantiques de 1830 s'en étaient emparés et l'appliquaient à notre bourgeois français, personifié, durant le règne de Louis-Philippe, par cet excellent *M. Joseph Prudhomme*. — Mais il ne faut pas perdre de vue que dans notre France du XIX^e siècle, les rois et les révolutions vont vite. Balzac, ce merveilleux photographe du dernier règne, n'est-il pas presque déjà passé de mode ? — Depuis vingt ans, *Joseph Prudhomme* a terriblement vieilli ; il ne représente plus assez fidèlement le Philistin de 1868.

Le signe caractéristique de ce Philistin nouveau, c'est de n'avoir aucune opinion, et de s'en vanter ; sa faculté maîtresse est la *blague*. Manger, boire, dormir et *blaguer* l'action ou l'opinion d'autrui, voilà sa vie. La raison du plus fort est toujours la meilleure, voilà son principe, qui le dispense naturellement de tous les autres. — La bêtise, c'est de se croire fort ; il se croit fort parce qu'il se croit spirituel, et il se croit spirituel parce qu'il se croit sceptique. Or, il est sceptique comme il est *sportman*, parce qu'il est avant tout *mouton de Panurge* et qu'il voit que cela est bien porté. Au fond il est crédule, si crédule qu'il a souscrit avec enthousiasme plusieurs obligations des emprunts mexicains ; il ne jouait point à la

Tous ceux qui en veulent avec nous, ceux-là sont des nôtres, quelles que soient d'ailleurs leurs opinions religieuses ou philosophiques. Nous serions avec M. Veillot et avec le pape lui-même, si le pape et M. Veillot pouvaient vouloir du gouvernement de la nation par elle-même.

Quant à ceux qui n'en veulent pas, ils ne sont pas seulement pour nous des adversaires, ce sont des étrangers et des ennemis. Nous pouvons être concitoyens de la même patrie, nous ne serons jamais concitoyens de la même idée. Que ceux-là se prosternent si bon leur semble devant les pouvoirs éphémères issus de la ruse ou de la violence. Pour nous, nous estimons qu'un homme, un citoyen, condamné à vivre sous leur joug, peut les subir... les reconnaître, jamais.

Tels sont nos principes.

Telle est notre foi politique.

L.-PAUL DUMAREST.

BULLETIN POLITIQUE

La situation actuelle peut se résumer en un mot : l'incertitude. Il semble d'ailleurs que nous soyons arrivés à une de ces périodes critiques, où le mal, insensiblement accru par l'accumulation des fautes, éclate dans toute son intensité, réclamant un prompt et énergique remède.

Plus que jamais s'est montrée, dans ces derniers temps, l'indécision tant de fois reprochée au pouvoir : plus que jamais s'accroissent les contradictions flagrantes, auxquelles l'essence même du gouvernement personnel expose inévitablement ceux qui le servent, ministres de la paix, ministres de la guerre, ministres de la parole, ministres du silence, présidents de conseils généraux ou simples écrivains officiels. Et que penser de cette alternative dangereuse d'assertions pacifiques, et de bruyants appels au patriotisme du pays ?

Tandis que, par les moyens laissés encore en leur pouvoir, les populations s'efforcent — aussi bien de ce côté-ci que de l'autre côté du Rhin, — de manifester leurs unanimes tendances au maintien de la paix, est-il possible de s'affranchir complètement des inquiétudes qu'entretiennent dans l'esprit public, telles rumeurs belliqueuses reproduites à l'envi par les feuilles inférieures. Ici ce sont des *mitrailleuses* perfectionnées, dont on pourvoit mystérieusement nos forteresses ; là, c'est un revolver de fantaisie qui promet *merveille* ; ailleurs, on nous montrera, se dressant dans l'ombre, un formidable appareil de tourelles tournantes, géants de fer que S. M. le roi de Prusse vient de préposer à la garde du territoire allemand, et qu'il échelonne, en vue d'éventualités prochaines, tout le long du cours du Rhin. Nous allons oublier la locomotive *éclair*, une variété du genre, qu'on vient d'expérimenter avec un plein succès, nous ne savons plus en quel pays ; peut-être bien est-ce dans le nôtre.

Au nombre des nouvelles, évidemment destinées, comme les précédentes, à calmer toutes les alarmes, à rassurer le monde des affaires, en activant les transactions commerciales, et en imprimant aux travaux de l'industrie une impulsion salutaire, il faut placer cette facétieuse annonce du désarmement partiel de la Prusse, dont on a voulu faire quelque bruit, il y a peu de jours :

« Ordinairement, les recrues prussiennes de toute l'armée passent sous les drapeaux le 1^{er} novembre de chaque année.

« Cette fois, les conscrits désignés pour la cavalerie et l'artillerie doivent être incorporés le 15 octobre ; ceux destinés aux régiments de l'infanterie de la garde, le 3 novembre ; enfin, l'entrée des conscrits faisant partie des régiments de ligne, est provisoirement fixée au 2 janvier de l'année prochaine. »

Voilà, d'après les renseignements du *Temps*, à

quoi se réduit cette grande démonstration, comme complément de laquelle il convient de rappeler que, sur l'ordre du cabinet de Berlin, l'appel des recrues saxonnes devra être avancé de trois mois cette année.

Si la plaisanterie n'a pas été chez nous du goût de tout le monde, il est bien permis de supposer, par contre, qu'à la cour de Berlin, où le parti militaire prend chaque jour une influence plus grande, on a pu s'égayer un peu du langage solennel de nos feuilles officielles, condamnant l'obstination coupable du gouvernement prussien, et lui enjoignant de renoncer à des illusions dangereuses, à des espérances irréalisables.

Il paraîtrait, d'un autre côté, que le discours du maréchal Niel, à Toulouse, aurait précédemment eu pour effet de déterminer le roi Guillaume à accentuer davantage ses prétentions en ce qui touche à la libre navigation des bouches du Rhin. On parle d'une note assez vive que le cabinet de Berlin aurait adressée, à ce sujet, au gouvernement hollandais.

Que maintenant on rapproche de ces rumeurs inquiétantes les protestations pacifiques, l'assurance donnée par l'Empereur lui-même, que « rien ne menace la paix de l'Europe », et l'on ne pourra méconnaître tout ce qu'il y a de périls et d'embûches dans cette incertitude du présent, que nous signalons au début, et qui laisse subsister tout entières les appréhensions de l'avenir.

Les ministres, disait avec esprit un de nos confrères parisiens, les ministres sont tantôt la peur, tantôt la joie. Ne serait-il pas plus exact de dire qu'ils sont à la fois la joie et la peur, la résistance et l'élan, le triomphe et la défaite ; et à moins d'un retour improbable aux traditions d'une politique franchement libérale, ne sont-ils pas fatalement condamnés à s'agiter perpétuellement dans le vide, également dévoués, également convaincus, nous le croyons, mais tout aussi impuissants que par le passé, à nous dire le mot d'une énigme chaque jour posée en des termes plus obscurs par le Sphinx qui veille seul, ou plutôt qui rêve, nous dit-on, au salut de l'Empire.

A cet état de choses, nous n'avons plus à indiquer le remède devenu nécessaire. La solution du problème est dans toutes les bouches, et nous ne pouvons que nous associer à la revendication, nettement formulée aujourd'hui, de nos libertés intérieures, seul moyen de prévenir les complications futures, d'échapper aux entreprises ruineuses, d'espérer enfin un meilleur emploi des ressources et des forces vitales de la nation.

Tout ce que nous disons-là n'est pas nouveau, nous le savons ; mais tant que dureront les ténèbres, nous ne cesserons de demander la lumière, l'ordre à la place du chaos ; tant que la paix et la liberté resteront exposées « à ces coups de volonté absolue » dont parle le candidat du Var, nous ne nous lasserons pas de réclamer, au nom de la liberté et de la paix, l'enchaînement des volontés absolues.

Au surplus, il faudrait un singulier aveuglement, ou une confiance bien robuste, pour ne pas donner leur véritable signification aux symptômes divers qui se manifestent de toutes parts, annonçant le réveil des espérances et signaler l'heure prochaine où la nation, puisant dans le souvenir des jours mauvais et l'ardeur des jeunes générations une force nouvelle aura reconquis la souveraineté dont l'investit la Constitution, et qu'elle ne saurait plus abdiquer aux mains de personne.

H. LACROIX.

LES BRUTUS DU PROGRÈS.

Le *Progrès* fait une opposition farouche... à MM. Jules Favre et Hénon, cela n'est pas dangereux et peut même devenir profitable. A cette opposition, on ne risque ni amende ni prison, et on ne peut que gagner, si on ne l'a déjà, la bienveillance de l'administration.

Donc, prenant texte de ce que le journal l'*Electeur* s'est rallié à la candidature de M. Dufaure dans le Var, le *Progrès* dénonce la grande trahison de MM. Jules Favre et Hénon, députés du Rhône et inspirateurs de ce journal. Il

annonce une protestation des électeurs lyonnais, et à l'appui des sentiments qu'il leur prête, il insère une lettre signée *Brutus*, dans laquelle on dit leur fait aux *lâches*, aux *traîtres*, aux *ennemis du peuple*, aux *hommes avides d'honneurs et d'argent*... enfin, toute cette phraseologie plate et grossière qui semble exhumée d'un vocabulaire heureusement oublié et qui n'a pas peu contribué à faire tomber les idées démocratiques dans le discrédit dont les gens sensés ont aujourd'hui tant de peine à les relever.

Quel est ce Brutus ? ce vétéran de la démocratie, dont le pseudonyme, dit le *Progrès*, est ici transparent pour tout le monde. Nous ne le savons. Nous ne connaissons pas de Brutus à Lyon, même dans les bureaux du *Progrès*, et M^{me} veuve Chanoine serait assurément fort étonnée d'apprendre qu'il y en existe. Peu nous importe, du reste.

Certes, nous comprenons que le *Progrès* ne soit pas de l'avis de l'*Electeur* sur l'*Union libérale* ; nous ne sommes pas bien assurés nous-mêmes de le partager absolument, et nous reviendrons, du reste, très-prochainement sur le fond de la question.

Mais quoi ! Parce qu'on diffère d'opinion avec des hommes tels que MM. Jules Favre et Hénon, est-ce une raison de diriger contre eux des attaques de cette nature, de les faire injurier indirectement par des Brutus anonymes ? Sont-ce là les procédés d'une discussion sérieuse et loyale ? Sont-ce là les indices d'une pensée tournée vers le bien de la chose commune, ou au contraire les preuves d'un parti pris de dénigrement qui est la seule chose transparente en tout ceci ? Oui, il n'est que trop clair, ce sont MM. Jules Favre et Hénon qu'on veut battre sur le dos de M. Dufaure. Les articles du *Progrès* ne sont que la mise au jour d'une conspiration sourdement ourdie depuis quelques temps contre les deux élus de la population lyonnaise.

Pourquoi ? Quel est le crime de ces deux hommes, l'un la gloire, tous les deux l'honneur de la démocratie française ? Quand et comment ont-ils failli ? Ils appuient la candidature de M. Dufaure ! Mais encore une fois, ne peut-on différer d'opinion avec vos Brutus, même sur une simple question de tactique électorale, sans qu'ils nous menacent de leurs poignards ?

On est libre assurément de préférer d'autres candidats à MM. J. Favre et Hénon ; la démocratie, qui n'est inféodée à personne, saura bien faire ses choix. Mais chercher à les déconsidérer, à jeter sur eux le soupçon ! Au profit de qui et de quoi cette belle œuvre, s'il vous plaît ! Qui pensez-vous qui s'en réjouirait si, par impossible, vous veniez à réussir, ou seulement à jeter la division dans l'opposition lyonnaise, unie jusque-là ? De qui, enfin, croyez-vous faire les affaires en tout ceci ? Votre bonne foi est entière, nous en sommes assurés ; mais, enfin, n'avez-vous pas d'yeux pour voir la joie dont de pareilles attaques réjouissent le visage de nos ennemis ? N'avez-vous point d'oreilles pour entendre les encouragements que leur prodigue la presse officieuse ? Ne craignez-vous pas, que ne pouvant vous croire à ce point sourds et aveugles, on ne soit amené par là à quelque fâcheuse induction sur votre compte, nullement justifiée sans aucun doute, mais qui n'en pourrait pas moins faire son chemin tout aussi bien que les doutes immérités que vous essayez de faire planer sur le caractère de MM. Jules Favre et Hénon ? Ne redoutez-vous pas, du moins, qu'à votre intraitable austérité on ne réclame ses titres, et qu'on ne prétende que ce zèle à outrance, dont vous vous montrez animé, pour les intérêts de la démocratie ne s'échappe si bruyamment par la fissure de l'*Union libérale* que parce qu'il est comprimé d'ailleurs ? N'appréhendez-vous point, enfin, qu'on ne vous dise, comme au renard de la fable : Tournez-vous de grâce, ô Brutus, que

nous voyions si par hasard votre indépendance n'aurait pas la queue coupée.

L.-PAUL DUMAREST.

L'article qui précède était écrit, quand nous avons lu ce qui suit dans le *Temps* :

« Le gouvernement fait flèche de tout bois contre la candidature de M. Dufaure. Il est entré, de fait, dans la plus monstrueuse des coalitions avec les partisans de l'abstention. Le *Toulonnais* nous apprend que la 2^e circonscription du Var est inondée de journaux de Paris qui combattent la candidature redoutée. Il ajoute que les numéros du *Nain jaune* qui attaquent M. Dufaure ont été expédiés en un ballot de 6,000 exemplaires, portant le timbre du ministère de l'intérieur.

« Les journaux de l'opposition la plus vive, la plus radicale, sont les bienvenus, pourvu qu'ils soient hostiles à M. Dufaure. Le *Toulonnais* ajoute, en effet :

« Le *Peuple*, de Marseille, est également adressé — sans frais — à la plupart des établissements publics de la circonscription. Ce journal, qui a pour directeur M. Chapuis, ancien avocat du barreau de Toulon, ancien membre du comité Lagarde en 1863, a, d'ailleurs, obtenu les honneurs de la reproduction dans les colonnes de la feuille toulonnaise chargée spécialement de soutenir la candidature officielle. »

Le *Nain jaune* et le *Peuple* ! Précisément les deux journaux cités par le *Progrès* à l'appui de sa polémique, à côté des élucubrations du citoyen Brutus. Nous ne voyons pas pourquoi l'administration n'a pas fait distribuer aussi le *Progrès*. Franchement, c'est humiliant.

L.-PAUL DUMAREST.

Conformément à la décision prise l'année dernière, au congrès de Lausanne, la troisième session des congrès organisés par l'*Association internationale des travailleurs* s'est ouverte dimanche dernier à Bruxelles.

Voici les questions qui étaient inscrites au programme des travaux du congrès :

- 1^o Du crédit mutuel entre travailleurs ;
- 2^o Des effets des machines sur le salaire et la situation des travailleurs ;
- 3^o De l'instruction intégrale, comprenant l'étude et l'apprentissage des métiers ;
- 4^o De la propriété foncière (sol arable et forêts, mines et houillères, canaux, chemins de fer, etc.) ;
- 5^o Des grèves, de la fédération entre les sociétés de résistance et de la création d'un conseil d'arbitrage pour les grèves éventuelles ;
- 6^o De la réduction des heures de travail dans les ateliers (question formulée par les sections anglaise et américaine) ;
- 7^o Quelle devrait être l'attitude des travailleurs dans le cas d'un conflit entre les grandes puissances européennes (question posée par les sections allemandes) ;
- 8^o Les cahiers de travail, résumé des griefs des ouvriers de chaque profession (question émanant des sections belges).

En attendant que nous puissions résumer l'ensemble des résolutions prises par l'assemblée, nous nous bornerons à signaler l'importante manifestation en faveur de la paix provoquée par les discours des divers orateurs qui se sont succédés à la tribune. L'un d'eux, déterminant la pensée intime du congrès, a émis, au milieu des applaudissements enthousiastes de l'auditoire, le vœu de « voir disparaître les armées permanentes à l'existence desquelles il faut attribuer, en grande partie, la situation des travailleurs. »

H. LACROIX.

loterie, il était de bonne foi, et il avait cru M. Rouher tout bêtement.

Quand Basile crie sus aux matérialistes, le *Philistin* qui n'est pas de force à avoir une opinion, et qui ne sait (pas plus que Basile, d'ailleurs), ce que c'est que matérialisme, le *Philistin* fait chorus. Pourtant il n'a point d'autre règle de vie qu'un matérialisme pratique, un positivisme honteux qui consiste à se bien nourrir, et à ne se préoccuper en aucune sorte du voisin, si ce n'est pour se moquer de ses opinions. Tel est le *Philistin*, dernière édition.

Où j'en veux venir ? A ce second point de notre léger programme : premier point : romans-feuilleton. — Deuxième point : guerre aux Philistins, c'est-à-dire aux *matins*, qui n'ont pas d'opinions parce que c'est trop dangereux et trop difficile.

Au point de vue des opinions, notre pauvre humanité peut, en effet, se diviser en deux groupes : ceux qui ont les moyens d'avoir une opinion, et ceux qui n'en ont pas les moyens. Chacun sait qu'une opinion par le temps qui court est un objet de luxe dont le prix varie généralement de 1,000 à 12,500 fr., encore pour ne servir qu'une fois. Ceci pour les journalistes ; quant aux simples particuliers, cela ne leur coûte guère que la ruine de leurs intérêts matériels, si ces intérêts dépendent en quoi que ce soit de l'administration, la perte de leur clientèle s'ils en ont une, l'horreur des *hommes gens* et quelque coups de baïonnette par ci par là. — Or, les Philistins sont ceux qui ayant le moyen d'avoir une opi-

nion, n'en ont pas le courage. M. Duruy, qui annule les thèses des jeunes docteurs, qui, pour apaiser un parti adverse, persécute les fondateurs de bibliothèques populaires, et qui, enfin, a découvert que la littérature du second Empire ne valait rien parce que sous ce régime, les littérateurs se préoccupaient trop de politique, M. Duruy n'est donc, en dépit de toutes ses bonnes intentions, qu'un illustre *Philistin*.

GEORG TEMPLE.

THÉÂTRES

Débuts de la Troupe d'Opéra.

Cette année, comme les précédentes, la réouverture du Grand-Théâtre a été précédée par un arrêté du préfet interdisant les cris, sifflets et manifestations tumultueuses, et cette année comme les précédentes, la représentation de rentrée a été *égayée* par les cris les plus discordants, les sifflets les plus aigus et les manifestations les plus tumultueuses. Il serait bon que l'administration renoncât enfin à prendre des arrêtés qui n'ont d'autre effet que de servir de prétexte et il faut bien le dire, d'excuse aux désordres qu'elle a la prétention d'empêcher, et qui sans cela seraient intolérables pour tous les spec-

tateurs paisibles. Ce qui, par exemple ne se peut justifier d'aucune manière à nos yeux, ce sont les avanies brutales faites à des artistes qui n'en peuvent mais des arrêtés préfectoraux, et que leur position oblige à subir, impassibles, toutes les grossièretés et tous les outrages. Nous concevons qu'on siffle, puisque le sifflet comme l'applaudissement n'est qu'une appréciation du talent de l'acteur. Encore nous paraîtrait-il convenable, au moins généreux de ne le faire qu'au dernier moment, alors qu'on a à se prononcer sur son admission ou son refus ; jusque-là il ne serait que juste de ne pas le troubler par des marques d'improbation qui peuvent paralyser entièrement ses moyens. Mieux vaut encore le laisser encourager par quelques applaudissements trop bienveillants.

Cela dit, enregistrons sommairement, pour aujourd'hui le résultat des rentrées et débuts jusqu'à ce jour.

La rentrée de MM. Delabranche, Barbot, Marhiou, Mérie a eu pour résultat l'admission de ces artistes. Celle du dernier a seule soulevé les protestations d'une partie du public.

M^{lle} Hennecart, première danseuse noble, a retrouvé des applaudissements qui ne pouvaient lui manquer. Moins noble, mais tout aussi gracieuse, une jeune danseuse, M^{lle} Reuters a reçu un accueil non moins sympathique.

Parmi les artistes nouveaux, M^{me} de Taisy (Falcon) mérite une mention exceptionnelle ; son talent hors ligne, déjà consacré par de nombreux

succès sur d'autres scènes, s'est révélé du premier coup. M^{me} de Taisy est une grande et belle personne, dont le physique est parfaitement approprié à la nature de ses rôles. Les grandes héroïnes du drame lyrique, Valentine, Sélina, Léonor, ne pouvaient se présenter à nos yeux sous un extérieur plus noble. M^{me} de Taisy possède une voix des plus étendues, d'un timbre à la fois doux et puissant, d'une justesse et d'une égalité parfaites, le tout rehaussé par un art consommé de chanteuse et de tragédienne. Grâce à elle, nous reverrons les belles soirées de M^{me} Meillet.

Nous regrettons de n'en pouvoir dire autant de M^{lle} Bleau, première chanteuse légère, de M^{lle} Singelée, première chanteuse d'opéra-comique, et de M^{lle} Dartaux, dugazon. Les débuts de ces artistes ne sont point encore terminés, non plus que ceux de M. Silva, fort ténor double. Attendons.

M. Anthelme Guillot, premier ténor d'opéra-comique, peut se considérer comme étant dès à présent en possession de la faveur du public, et il la mérite. Sa voix est fraîche, très-sympathique ; il chante avec goût, en somme il remplacera avantageusement, nous le croyons, son prédécesseur, M. Peschard.

X..

Nous lisons ce qui suit dans le *Courrier de Lyon* :

« Une lettre de M. le secrétaire de la Faculté de droit de Dijon, adressée à M. C. Fleury, directeur des cours libres de droit de Lyon (autorisés), lui annonce que, bien que les règlements qui prescrivent la production du diplôme de bachelier ès-lettres pour l'obtention du grade de licencié en droit ne soient pas abrogés, en fait, le ministre vient d'autoriser plusieurs jeunes gens pourvus seulement du diplôme de bachelier ès-sciences à faire leur droit.

« En conséquence, les jeunes gens qui sont simplement pourvus du diplôme de bachelier ès-sciences et qui désireraient faire leur droit devront adresser une demande d'autorisation à M. le ministre de l'instruction publique.

« Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Fleury, directeur, rue de l'Impératrice, 106. »

La note qui précède nécessite, en effet, quelques éclaircissements.

Nous ne nous expliquerions pas comment M. le ministre de l'instruction publique, tout ministre qu'il est, pourrait aller contre les règlements existants; ce ne sont des règlements qu'autant qu'ils sont généraux et qu'ils s'appliquent à tout le monde.

Dans ce nouvel état de choses, il y aurait donc des jeunes gens qui, pour faire leur droit, devraient être bacheliers ès-lettres, et d'autres à qui il suffirait d'être bacheliers ès-sciences. Mais pourquoi M. le ministre n'accorderait-il pas la même faveur à des jeunes gens qui ne seraient pas bacheliers du tout? En effet, la mesure dont parle le *Courrier de Lyon* ne serait plus de la réglementation, ce serait de l'arbitraire, c'est-à-dire, en cette matière, la faveur protégeant l'incapacité.

H. LACROIX.

NOUVELLES DIVERSES

Voici la lettre de M. Dufaure, candidat dans la deuxième circonscription du Var :

Electeurs de la 2^e circonscription du Var,

J'ai accepté la candidature qui m'était offerte dans votre circonscription, aussitôt que le candidat qui vous était recommandé par tant de titres m'a spontanément annoncé qu'il était prêt à se désister, et dès que j'ai connu le sentiment politique qui vous fait jeter les yeux sur moi.

Je n'ai jamais compris les mérites du pouvoir absolu. Je n'ai pas été ébloui de ses fausses grandeurs ni étonné des échecs prodigieux qui les ont si rapidement fait disparaître. J'ai gémé de ces échecs pour mon pays, j'ai craint pour l'avenir, et j'ai cru, comme tous les bons citoyens, qu'il était temps d'user des pouvoirs que la constitution nous donne pour rendre au Corps législatif l'autorité qui doit appartenir aux représentants de la nation, c'est-à-dire à la nation elle-même. Je lutterai donc pour qu'aucune mesure capable de compromettre les intérêts de la France ne soit prise sans avoir été délibérée et acceptée par les interprètes légitimes de l'opinion publique, et je suis décidé à repousser la facile doctrine des faits accomplis qui couvre, après coup, toutes les fautes, et encourage à les faire suivre de fautes nouvelles. La France entière le sent, c'est en ce moment le but qu'elle doit s'efforcer d'atteindre comme condition essentielle de toute liberté.

Votre glorieuse Provence y travaille par trois illustres représentants : MM. Thiers, Berryer et Marie; divisés sans doute sur d'autres points, ils sont énergiquement d'accord sur celui-là.

Je ose croire qu'ils me tendront cordialement la main lorsque, honoré de vos suffrages, j'irai leur offrir mon concours. Je demande loyalement les voix de tous ceux qui pensent comme moi sur la situation de notre cher pays. Pour ceux qui s'obstinent à le regarder comme un mineur auquel on ne peut confier le soin de ses destinées, je n'ai rien à leur dire.

S'ils triomphent, je pourrai m'y résigner comme candidat, mais j'en serai humilié comme Français.

J. DUFASURE, avocat,
membre de l'Institut.

M. Dufaure se prononce contre les mérites du pouvoir absolu : qu'il nous aide à le combattre, c'est tout ce que la démocratie lui demande pour le moment.

La lettre suivante est adressée aux journaux par M. Henri Rochefort :

Monsieur le rédacteur en chef,

J'avais préparé pour paraître à Paris, samedi 5 septembre, un numéro de la *Lanterne*, absolument et uniquement composé, depuis la première jusqu'à la dernière page, d'extraits des œuvres du prince Louis Bonaparte, jadis Napoléon III.

Ce numéro a paru tellement violent aux nombreux imprimeurs à qui je me suis adressé, que pas un d'eux n'a osé en risquer l'impression.

Le quinzième numéro de la *Lanterne* ne sera donc, de fois encore, publié qu'à l'étranger.

Veillez, monsieur le rédacteur en chef, agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

HENRI ROCHEFORT.

La nomination de M. le député Lubonis aux fonctions de directeur de la Banque de Nice soulève une question d'incompatibilité des plus intéressantes pour les prérogatives de nos assemblées législatives. D'après certains usages, M. Lubonis aurait l'intention de conserver son siège au Corps législatif, malgré les nouvelles fonctions qu'il est investi. Le gouvernement serait décidé à soutenir cette prétention, en s'appuyant sur le précédent de M. Frémy et de Soubeyran, auxquels la Chambre a ouvert ses portes, malgré leurs titres de gouverneur et de gouverneur du Crédit foncier.

Le conseil général de la Drôme avait émis, sur la proposition de deux de ses membres, le vœu « que les conseils généraux soient réintégrés dans leur ancien droit de nommer les membres de leur bureau. » Le *Courrier de la Drôme* annonce que la délibération relative à ce vœu a

été annulée par le motif qu'elle porte sur un objet qui n'est pas légalement compris dans les attributions des conseils généraux.

D'après les informations d'un correspondant parisien de l'*Indépendance belge*, il aurait été question, dans un des derniers conseils des ministres, de prohiber la vente sur la voie publique de tous les journaux sans exception aucune. On aurait fait valoir cet argument, qui ne manque pas de mérite, que cette mesure ne saurait nuire aux journaux du gouvernement qui ne trouvent pas d'acheteurs, et ne porterait préjudice qu'aux journaux de l'opposition, ce qui serait tout bénéfice. « Malgré ces excellentes raisons, ajoute la feuille belge, l'empereur n'a pas encore accepté le conseil. »

M. de Villemessant vient d'intenter un procès au préfet de police, au sujet de l'interdiction de la vente du *Figaro* dans les gares.

Il base sa réclamation sur les deux points que voici :

1^o Une gare ne saurait être considérée comme voie publique, puisque l'accès n'en est pas permis à tout le monde et qu'il faut avoir pris un billet pour pouvoir pénétrer dans la salle d'attente;

2^o Que les vendeurs dans les gares sont des employés de la maison Hachette, libraire patenté et breveté, et que, conséquemment, ils ne sont soumis à aucune des formalités préalables pour la vente sur la voie publique.

La solution de ce procès fixera un point important de jurisprudence à l'égard de la librairie.

Le *Figaro* annonce, d'un autre côté, qu'il va être poursuivi pour reproduction des débats de son dernier procès; lequel procès était déjà motivé par la reproduction d'un procès précédent, lequel... mais nous n'en finissons pas.

H. LACROIX.

A propos de la FONTAINE de la place de l'Impératrice.

Nous arrivons un peu tard pour parler de la fontaine de la place de l'Impératrice. Mais tant que durera l'ébahissement des Lyonnais devant cette ineptie monumentale, c'est-à-dire apparemment tant que durera le monument lui-même, il n'est point hors de propos de s'en occuper.

On connaît la destination primitive de cette prétendue fontaine, et les péripéties mémorables qui ont signalé sa construction.

Un vote solennel de la Commission municipale, choisie par M. Waisse, avait décidé que le même M. Waisse figurerait à perpétuité, en un bronze impérissable, sur ce qui fut la place des Jacobins, la place de la Préfecture, aujourd'hui la place de l'Impératrice, sur cette place dont les changements successifs nous disent assez qu'il n'y a rien d'éternel ici-bas. On sait ce qui est arrivé. La statue faite, le piédestal dressé, l'inscription gravée sur la pierre, voilà qu'on déménage le tout à la hâte, et qu'on l'expédie au parc de la Tête-d'Or.

Pourquoi ce transport, qui ressemble si fort à une transportation?

Quelques esprits frondeurs n'ont pas craint d'affirmer que l'administration avait redouté pour M. Waisse coulé en bronze quelque mauvais accueil, ou tout au moins quelque épigramme gauloise renouvelée de ce qui se passa lors de la judicieuse décision par laquelle la même commission municipale débaptisa la rue Grenette pour la plus grande gloire de M. Waisse.

On a pensé, affirmant ces esprits qui se rient du grand principe de l'autorité, que le même zèle intelligent aurait le même succès d'opposition.

Erreur que tout cela, les Lyonnais sont essentiellement équitables. S'ils ont perdu leur franchise municipale, s'ils ne sont plus qu'une aggrégation d'individus, au lieu d'être ce qu'ils étaient, des citoyens gouvernés par leurs élus ou leurs notables librement acceptés; si leur Hôtel-de-ville est devenu le palais du préfet du Rhône; si leur est plus permis de voter leurs impôts, de surveiller les dépenses municipales, de veiller à la conservation des monuments que leur ont légués leurs pères; s'ils ne sont plus que des habitants de Lyon imposés et octroyables, à la merci d'une Commission municipale et d'un préfet, ce n'est pas à feu M. Waisse qu'ils songent à s'en prendre!

M. Waisse a été l'instrument de toutes ces choses intolérables pour les Lyonnais, mais il n'a été qu'un instrument. C'est plus haut qu'il faut en faire rejaulir la responsabilité. Ici, personne ne l'ignore, et personne n'a songé à briser, encore moins à profaner l'autel que quelques fidèles ont élevé avec nos deniers à l'un des meilleurs serviteurs du régime actuel.

La statue de M. Waisse va au Parc parce que le monument que l'administration a fait élever par l'architecte en chef de la ville, est un monument manqué, gênant, impossible, qu'il faut ou qu'il faudra refaire tôt ou tard.

La place de l'Impératrice n'a qu'une étendue restreinte, elle est à la jonction de sept ou huit rues, sillonnée dans tous les sens par une circulation incessante; le mouvement qui s'établit du Rhône à la Saône, et des Terreaux à Bellecour, est énorme. Il est maladroit de vouloir le gêner. L'intérêt public exige que la place de l'Impératrice soit débarrassée de tout obstacle, ou tout au moins que cette place ne soit obstruée que par un monument de peu d'étendue.

Il y a quelque quinze ans, l'ancienne place de la Préfecture possédait pour tout ornement une pompe criarde, incessamment tourmentée par les ménagères du voisinage. Un habitant de la place, M. Danthon, qui le grincement de cette pompe rouillée avait vraisemblablement beaucoup agacé pendant sa vie, voulut épargner ce supplice aux futures générations de locataires; il légua cent mille francs à la ville pour remplacer cette vieille pompe par une fontaine.

Le legs accepté par la ville, il fallait réaliser le désir de ce légataire généreux.

Après bien des lenteurs, une commission artistique fut choisie par l'administration. On parla quelque temps d'un concours pour le choix du plan de cette fontaine, puis la commission muni-

cipale décida de confier ce travail à l'architecte de la ville, M. Desjardins, et de placer la statue de M. Waisse au centre du monument élevé avec les deniers de M. Danthon.

On se mit à l'œuvre.

Lorsque Lyon avait un conseil municipal élu, il était de règle qu'un travail projeté fut soumis à des enquêtes rigoureuses; puis des plans, des devis étaient dressés, un projet arrêté, des crédits ouverts.

Ceci fait, les décisions prises étaient choses sacrées, et, à moins d'événements imprévus, on ne pouvait revenir sur ce qui avait été décidé, sans de nouvelles enquêtes et de nouveaux votes.

Travail voté, dépense votée, étaient choses acquises, architecte et entrepreneur respectaient cette loi qu'ils avaient acceptée.

Sous le régime actuel, avec une commission municipale choisie par le préfet, avec un préfet chargé de surveiller la Commission qu'il a fait nommer, et une Commission chargée de contrôler le préfet qui l'a choisie, il est difficile qu'un projet soit exécuté tel qu'il a été voté.

Nos préfets ont trop à faire pour songer à s'occuper des détails de l'exécution d'un travail, une fois décidé; ils sont forcés de s'en rapporter à des agents-subalternes, aux chefs de bureaux. Les membres de la Commission municipale auraient mauvaise grâce à faire ce que le préfet ne fait pas, à contrôler l'exécution de ce qu'ils ont voté, ils ne connaissent les travaux exécutés que par les rapports faits par les subalternes, dans les bureaux.

Les bureaux, toujours les bureaux! Ceux d'aujourd'hui sont ceux de tous les régimes. Déjà sous le premier Empire le maître écrivait qu'il se disposait à les traiter en cosaques. Il n'en eut pas le temps; déjà les bureaux s'étaient attelés aux fourgons qui ramenaient les Bourbons! Les mêmes hommes ont vu tomber Charles X, ont émargé au budget sous Louis-Philippe, acclamé la République, fléchi le genou sous le second Empire, et demain un nouveau gouvernement les trouverait assis calmes et la conscience pure à leurs pupitres!

Ils sont infaillibles, immuables, inviolables! Armés d'un *non possumus* qui paralyse les meilleures intentions, entrave les plus légères réformes. Ils sont les bureaux! c'est-à-dire la domesticité qui a vu venir les nouveaux maîtres, qui s'impose à eux et gouverne envers et contre tous.

Donc, M. Chevreau étant préfet du Rhône, M. Brolemann, président de la commission municipale, il fut décidé d'ériger une fontaine sur la place de l'Impératrice et de la surmonter de la statue du dernier préfet régnant. M. Desjardins, architecte de la ville, devait nécessairement dresser les plans et les faire exécuter. Ce choix était-il heureux?

M. l'architecte de la ville avait fait, quelques années avant, ses preuves comme constructeur de fontaines publiques, en dotant moyennant près de quatre-vingt mille francs la place impériale de cet espèce de compotier monolithique, qu'un peuple ami de la plaisanterie a appelé la fontaine des Innocents.

La pierre de cette fontaine avait été choisie et extraite avec tant de soins, qu'elle s'émiette déjà et que tout annonce sa ruine prochaine, mais qu'importe?

La place de l'Impératrice fut livrée à M. l'architecte de la ville pour qu'il put prendre sa revanche.

Les plans furent faits, les devis préparés, la commission artistique consultée. Cette commission composée d'hommes d'une grande valeur fit observer que les plans qui lui étaient soumis avaient deux inconvénients graves.

D'abord le monument n'était pas proportionné à la place qu'il devait orner; en second lieu cette masse de pierres de taille élevée de près de deux mètres au-dessus du niveau des rues voisines gênerait la perspective, parquerait les magasins dans des espèces de couloirs.

La commission décida et consigna dans son rapport que le monument à élever n'aurait pas plus de trente mètres de diamètre.

Les plans furent approuvés avec cette condition.

Et cependant aujourd'hui, le monument fini mesure près de quarante-cinq mètres de diamètre, et il a coûté environ quatre cent mille francs (1).

Et voilà qu'avant d'être inauguré, il faut changer sa destination première, le priver de ce qui devait en être le couronnement, le démolir peut-être demain, parce que, ayant quarante-cinq mètres de diamètre, il est un obstacle à la circulation publique, alors qu'il ne serait qu'un simple inconvénient s'il n'en avait que trente.

Avec un conseil municipal électif, approuvant les plans, votant les dépenses, vérifiant l'emploi des fonds, quelque chose de pareil aurait-il pu se produire?

Un architecte aurait-il pu passer outre à ce qui avait été décidé, voté?

Et ce qui se passe pour la fontaine de M. Danthon est-il un accident? Consultez les hommes les plus compétents, ils vous diront que si, à Lyon comme partout en France, on dépense beaucoup en travaux publics, à Lyon on dépense mal, la plupart du temps.

Ils vous diront, par exemple, que les travaux de restauration de l'Hôtel-de-Ville ont coûté près de trois millions, et que ce chiffre énorme n'a pu être atteint que parce qu'on a changé et modifié les plans primitivement adoptés, parce qu'on a fait, défilé, et refait sans contrôle sérieux.

Ils vous diront qu'avec une administration irresponsable, comme celle qui nous gouverne il ne peut en être autrement.

Lorsque l'administration n'est pas retenue par

(1) Nous ne pouvons garantir ce chiffre. S'il est inexact, l'administration s'empressera sans doute de le rectifier. (Note de la rédaction).

la crainte d'un contrôle effectif, elle se laisse entraîner par le désir de faire mieux que ce qui a été projeté, et une fois à la poursuite de ce mieux chimérique, elle n'écoute plus que sa fantaisie, oubliant toujours que le mieux est souvent l'ennemi du bien.

On accueille toutes les améliorations proposées, on marche à l'aventure, puis les mémoires des fournisseurs arrivent. Les devis sont dépassés, les crédits épuisés, ils faut payer, et alors force est d'augmenter les impôts ou de recourir aux emprunts.

Certes l'administration actuelle a remué beaucoup de moellons, et on comprend qu'elle vienne vous dire avec un certain orgueil : Voyez ce que j'ai fait!

Mais, ne pouvons-nous pas lui répondre : De grâce qui a payé tout cela! Et surtout combien l'avons-nous payé? Est-ce à son prix véritable, ou à un prix exagéré?

Après ce qui vient de se passer pour la place de l'Impératrice, il faudrait être doué d'un optimisme bien robuste pour croire que tout est pour le mieux dans la meilleure des administrations possibles!

Loin de nous la pensée de mettre en doute la bonne foi ou l'intégrité de celle qui nous régit; mais son intelligence, mais sa fermeté... si, et grandement.

La question n'est pas là d'ailleurs. Que l'administration soit ce qu'elle voudra, les Lyonnais n'en veulent plus; ils ont là dessus nettement signifié leur volonté au pouvoir.

Or, ce que le peuple veut, il faut bien que les dieux d'ici-bas finissent par le vouloir!

A.-J. FONTROLLAND.

Notre collaborateur n'a point épuisé le sujet; nous y reviendrons.

CHRONIQUE.

Divers journalistes ont été, ces derniers temps, condamnés à la bagatelle d'environ 70,000 fr. d'amende pour avoir attaqué l'Empire.

En revanche, un autre journaliste, M. Paul Granier de Cassagnac, a été décoré pour l'avoir défendu.

Cet héroïsme a paru mériter un fort encouragement. Il a été mis de pair avec celui du caporal de pompiers Thibaut, qui se précipite dans les maisons qui brûlent pour en arracher les habitants en danger de périr.

Ces deux actes ne sont pas en effet sans quelque analogie.

M. le préfet Pastoureau s'est défendu, dans les journaux, d'avoir fait fusiller deux fois un citoyen qui, en 1851, se battait pour la Constitution de son pays; M. Claretie, qui a été condamné pour avoir imputé le fait à M. Pastoureau, a écrit ce qui suit à la *Tribune* :

« Cher monsieur Pelletan,

« Merci de votre intervention. Des documents m'arrivent très-nombreux du Var et d'ailleurs, qui nous permettent de savoir enfin le nom de ce *On* qui fait fusiller les gens deux fois. Ce sera pour vos lecteurs une curieuse et, je crois, saisissante page d'histoire.

« Votre sincèrement dévoué,

« JULES CLARETIE. »

Nous saurons donc bientôt à quoi nous en tenir; du reste, la question n'est pas de savoir si c'est M. Pastoureau ou un autre qui a ordonné l'exécution, elle est de savoir si l'exécution a eu lieu en effet, c'est là le point intéressant; il est bien temps que la lumière se fasse sur ceux des faits de cette époque qui étaient demeurés obscurs; il est temps que l'on commence enfin à raconter l'histoire exacte de ces journées trop mémorables pour que nous consentions à en perdre jamais le précieux souvenir.

On connaît le jugement du tribunal de Nîmes dans l'affaire Lacy-Guillon.

Ce tribunal a jugé qu'une réunion tenue dans un local privé autre que le domicile réel de celui qui l'avait provoquée était une réunion publique. Ce qui implique qu'on ne peut tenir de réunion privée ni dans son jardin, ni dans sa cour, ni dans sa grange, c'est-à-dire qu'on ne peut la tenir que là où il est à peu près impossible de la tenir. Encore, s'il prend fantaisie au commissaire de police d'entrer chez vous en se faisant passer pour votre tailleur, la réunion risque de devenir publique par ce seul fait.

Or, M. Rouher, répondant à un député, M. Millon, qui déclarait ne vouloir voter la loi, que s'il était bien entendu qu'elle ne s'appliquait pas aux réunions privées, disait ceci :

« M. LE MINISTRE D'ÉTAT. — Il me paraît facile de calmer les scrupules qu'éprouve l'honorable M. Millon. Le titre même est une première réponse : IL NE S'AGIT QUE DES RÉUNIONS PUBLIQUES, il ne s'agit pas des réunions privées, qui n'ont jamais été ni interdites ni soumises à l'autorisation préalable.

« Je ne connais qu'un seul exemple d'une interdiction de cette nature; je le trouve dans la loi du 28 juillet 1848, qui soumettait les réunions privées politiques à l'autorisation préalable. Cette loi a été textuellement abrogée par le décret de mars 1852. Ainsi, l'art. 14 ne peut s'appliquer qu'aux réunions publiques; les RÉUNIONS PRIVÉES DEMEURENT AFFRANCHIES DE TOUTE INTERVENTION DE L'AUTORITÉ. (Très-bien! — Très-bien! — Aux voix!)

Un autre ministre, M. Vuitry, s'était précédemment expliqué sur ce que le gouvernement entend par réunions privées :

« Si la réunion n'est pas publique, elle est parfaitement libre. IL APPARTIENT À TOUT CITOYEN DE RÉUNIR CHEZ LUI ou DANS UN

• LOCAL PRIVÉ DES ÉLECTEURS, EN AUSSI
• GRAND NOMBRE QU'IL VOUDRA, POUR S'EN-
• TENDRE AVEC EUX SUR LE CHOIX D'UN
• CANDIDAT. Il appartient à tout candidat de
• faire librement, SANS L'INTERVENTION DE
• L'AUTORITÉ, UNE RÉUNION PRÉPARATOIRE
• NON PUBLIQUE.

« Je tiens à constater ces faits, quand cette
• enceinte vient de retentir des mots de suffrage
• universel empêché, prohibé. Il faut que le pays
• sache qu'il n'en est pas ainsi. Tous les moyens
• légitimes de la liberté électorale existent dans la
• législation actuelle. » (Très-bien ! très-bien !)
• (Séance du 1^{er} août 1865.)

Il semble résulter de ces citations : ou que le
tribunal a interprété la loi au rebours du sens
commun, ce que le respect interdit de supposer,
ou que les ministres ont pris les vessies pour des
lanternes, supposition peu vraisemblable, mal-
gré la préoccupation que leur a causée, depuis
quelque temps, ce dernier ustensile ; ou que les
mêmes ministres ont trompé la Chambre, ce qui
est encore plus inadmissible.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les ministres
étant, d'après la Constitution, les porte-paroles
de l'Empereur, leurs déclarations doivent être
considérées comme sorties de sa bouche même ;
d'où il suit que le tribunal de Nîmes a eu le rare
courage de se mettre en contradiction avec le
propre sentiment du souverain, solennellement
manifesté.

Eh bien ! Le gouvernement prise si haut l'in-
dépendance chez ses fonctionnaires, que vous
verrez que ces juges auront de l'avancement.

Ce qui paraît encore ressortir de toute cette
affaire, c'est que la fabrication des lois, dans notre
beau pays, est susceptible de quelque perfection-
nement.

Voilà un député qui vote, en toute sécurité de
conscience, une loi, sur la déclaration faite par
les ministres, que cette loi s'applique à ceci et non
à cela. Or, voici que le premier usage qu'on fait
de cette loi est précisément de condamner ce que
lui, député, n'a jamais entendu punir.

La surprise de cet honorable député, à la lec-
ture du jugement de Nîmes, a dû ressembler quel-
que peu à celle que nous éprouvons lorsque un
habile prestidigitateur nous met dans la main une
carte après nous l'avoir préalablement montrée.
C'est l'as de cœur que vous tenez, vous en êtes
bien sûr... Vous retournez la carte... Pas du tout,
c'est le valet de trèfle !

Hâtons-nous de déclarer qu'à part la surprise
de l'honorable M. Millon, nous n'entendons éta-
blir de rapprochement d'aucune espèce entre les
deux situations. M. Millon a eu le tort incontestable
de ne pas se dire, en entendant M. Rouher,
qu'il y a réunions privées et réunions publiques,
comme il y a fagots et fagots, et de ne pas
flâner, sous la déclaration du ministre d'État,
quelqu'une de ces belles distinctions qui sont le
charme et l'honneur de la jurisprudence française
en général, et auvergnate en particulier.

Tout ceci, d'ailleurs, n'a pas la conséquence que
des esprits chagins affectent d'y attacher.

L'important, dans un État bien ordonné, n'est
pas que les lois soient bonnes ou mauvaises, mais
qu'il y ait des lois. En effet, dès qu'il y a des lois,
il y a des juges et des gendarmes. Or, avec des
juges et des gendarmes, la société est sauvée. Le
reste est accessoire ; tout ce qu'il faut, c'est qu'ils
aient un prétexte d'exister.

On sait que les lanternes empêchent l'adminis-
tration de dormir, et qu'elle les pourchasse à Paris,
jusque sous la forme de breloques. Nous croyons
devoir rappeler à l'autorité lyonnaise, qu'il existe
dans notre ville une rue qui s'appelle rue Lan-
terne ; on frémit en songeant aux coupables pen-
sées que ce nom là peut inspirer aux passants ;
nous croyons que l'autorité jugera nécessaire de
le faire disparaître au plus tôt ; elle pourra rebap-
tiser la rue et l'appeler rue Reverbère, rue Bec-
de-Gaz ou rue Lampion ; Lampion surtout, nous
paraît excellent ; il est gouvernemental au plus
haut point ; mais il faut effacer Lanterne ; il y va
du salut de l'État.

On nous apprend qu'aux Halles, commune du
canton de Saint-Laurent-de-Chamousset (Rhône),
qui a pour maire M. Lucien Mangini, l'adjoint au
maire est en même temps son maître-valet.

Nous ne pouvons disconvenir qu'il ne soit fort
commode pour les administrés, lorsque M. le maire
est absent du château, de descendre à la basse-cour
pour parler à M. l'adjoint ; mais comme ce cumul
de fonctions est interdit par la loi, nous pensons
que l'administration nous saura gré de le lui si-
gnaler.

Par exemple, M. Eymain, c'est le nom de l'hon-
orable maître-valet dont nous parlons, est en
droit de se récrier sur l'inconséquence de la loi
qui défend à l'adjoint d'être valet du maire et qui
n'interdit pas à l'adjoint ni même au maire d'être
valet du préfet. La loi est bizarre, mais c'est la
loi ; il faut que M. Eymain se résigne à opter en-
tre l'écharpe et l'étrille.

Qu'il se console, au surplus ! De nos jours, la
domesticité a de nombreux refuges. Il peut, sans
nullité illégale, être conseiller municipal, comme
l'est dans une autre commune du même canton,
celle de Saint-Genis-Argentière, le sieur Mari-
gnoux, lequel est aussi valet du maire, M. Balay,
ledit M. Balay, beau-frère de M. Mangini.

Après ça, si ça ne lui suffit pas, il peut encore
être préfet, député, sénateur. Rien ne s'oppose
même à ce qu'il soit ministre.

M. Millon doit être de plus en plus étonné. Le
tribunal d'Alais vient de condamner M. de Larcy,
à 25 et 16 francs d'amende, pour avoir tenu des
réunions dans son domicile.

Ah ça ! dans quel lieu faudra-t-il donc aller pour
y tenir une réunion privée ? Je n'en vois qu'un...
Et encore, non ; ce n'est pas un domicile.

E. LANTERNIER.

VARIÉTÉS

HISTOIRE DE NAPOLEON I^{er} (1).

PAR M. LANFREY.

I

L'importance des enseignements de l'histoire
dépend en grande partie des époques dont elle
s'occupe. Quand un peuple s'est enfin consti-
tué, quand il est arrivé à la vérité politique,
laquelle, c'est un point désormais acquis à la
pensée humaine, n'est autre chose que la liberté,
quand, enfin, et par cela même, il progresse
régulièrement, sans secousses, suivant les lois
qu'il s'est données ; à part les incidents de ses
relations extérieures, rien ne se produit chez
lui que la suite normale des faits journaliers ;
on dit de ce peuple-là qu'il est heureux parce
qu'il n'a pas d'histoire, il serait plus exact de
dire qu'il est heureux parce qu'il est libre.

Mais quand un peuple est en travail et qu'il
se fait chez lui quelque une de ces transforma-
tions profondes que le progrès du monde exige,
quand toutes ses énergies sont en jeu et com-
battent, et que leur lutte va décider de sa desti-
née, ce moment de sa vie attire plus que tout
autre l'attention de l'histoire.

Il est peu de nations qui n'aient traversé des
périodes de cette sorte, mais avec des chances
diverses et qui révèlent la différence de leurs
natures. Chez les uns, en effet, la crise aboutit
au résultat auquel elle devait logiquement aboutir ;
le livre qui la raconte est plein des triomphes
de la liberté ; on sent, en le lisant, une impres-
sion heureuse et consolatrice.

Chez d'autres nations, considérées à des mo-
ments pareils, l'historien se trouve en présence
d'un terrible problème qui s'impose invincible-
ment à ses méditations.

Comment une société qui s'élançait, dans un
effort suprême, vers la réalisation de ses desirs
et de ses tendances, peut-elle être déviée de sa
voie et rejetée violemment en arrière ?

Comment, au lendemain de ces vicissitudes où
elle a déployé sa force, peut-elle être abattue et
précipitée quelquefois dans un tel abaissement
qu'on se demande si ce n'est pas sa décadence
définitive qui commence ?

Cette œuvre funeste a été accomplie par un
seul homme, et comment cela s'est-il pu ? Com-
ment un peuple libre ou qui tendait à l'être
tombe-t-il dans le césarisme, cette forme der-
nière des sociétés qui vont mourir ? Par quel-
les fautes en vient-il à et comment peut-il se
relever ?

Enfin, ces sortes de phénomènes s'étant pré-
sentés plusieurs fois dans la vie de l'humanité,
avec des analogies évidentes, n'est-on pas en
droit de soupçonner qu'il y a au-dessous d'eux
une loi historique ? Et ces hommes qui jouent
un rôle identique, offrant entre eux des ressem-
blances manifestes, n'est-on pas en droit de
penser qu'ils constituent un véritable type ?

C'est surtout parce qu'elle donne lieu aux
questions formidables que je viens d'énoncer
que l'histoire de la Révolution et de l'Empire
qui l'a suivie offre pour nous un si haut inté-
rêt. Nous sommes, en effet, assez loin de ces
temps pour les interroger, et nous qui, après
un passé de plus de soixante années, nous épuï-
sons à chercher avec tant de peine, parmi nous,
les traces de l'œuvre révolutionnaire, n'est-il
pas naturel que nous nous demandions com-
ment nous les avons perdues et comment l'œuvre
a avorté ?

L'histoire de cette époque a été faite bien des
fois, mais elle l'a été rarement au point de vue
de cette transformation qui s'est produite dans
notre société au lendemain de la Révolution, et
dont on suit des yeux, dans le livre de M. Lanfrey,
les tristes péripéties.

Les écrivains qui, comme M. Lanfrey, se li-
vrent à cette étude ont deux objets à considérer :
l'homme par qui le changement s'est fait, puis
la situation même du pays où il a pu se faire.
Ce double travail d'analyse est supérieurement
accompli dans le livre dont je parle.

II

Qu'il soit type ou individu isolé, l'homme qui
intervient soudainement dans une société en
travail, à l'heure où elle cherche à marcher vers
son indépendance, et qui l'arrête sur la route,
n'est autre chose qu'un ambitieux qui tend
à substituer sa propre élévation personnelle aux résul-
tats généraux que poursuivait cette société. Il
veut le pouvoir, et cela va sans dire ; tant qu'il

n'est rien et qu'il ignore ce que les circon-
stances lui permettront d'être, peut-être ne
s'avoue-t-il pas à lui-même cette ambition dont
il n'a qu'une conscience confuse ; mais elle s'ac-
cuse peu à peu, elle se développe à mesure qu'il
se rend mieux compte du but où il pourra viser
et qu'il pourra atteindre ; dès lors il fait tout
converger à ce but, et il l'atteint, en effet ; mais
il est curieux de connaître les moyens qu'il em-
ploie pour y arriver, et qui seuls expliquent
son succès.

Il est certain qu'il faut à l'ambitieux, pour
réussir, certains talents exceptionnels, certaines
facultés éminentes dont la grandeur doit être en
raison même de celle du but qu'il se propose ; il
lui faut aussi certains vices.

Il a besoin d'une grande puissance de concep-
tion et de travail, d'une de ces activités fiévreuses
qui embrassent à la fois tous les objets de leur
poursuite. Il faut qu'il ait toutes les habiletés
du langage, du style, de l'attitude, afin qu'il
puisse surprendre, séduire ou fasciner. Il faut
qu'il gagne les hommes par le charme de la grâce,
il faut aussi qu'il les étonne. Il sera donc heureux
pour lui qu'il soit étranger au peuple sur qui il
veut régner et qu'il lui présente jusque dans
son extérieur quelque chose de nouveau qui soit
pour lui comme un mystère à pénétrer.

L'homme qui prétend dominer ses semblables,
se donner un rôle à jouer devant eux, et il doit le
jouer sans cesse, sans repos, sans faiblesse ; s'il
descendait des planches ne fût-ce que pour re-
prendre haleine, il risquerait à cela sa fortune ;
peut-être dénouerait-il son prestige aux yeux
du spectateur. Ces puissants qui osent lever leur
masque pour se montrer hommes un moment,
dans un mot, dans une contenance, dans une de
ces confidences qui ouvrent une échappée sur le
dedans de leur âme, ceux aussi qui, comme Sylla,
rentrent dans la vie privée, sont donc bien sûrs
d'eux-mêmes ou de l'abaissement définitif des
êtres qu'ils ont domptés. Tous n'ont pas cette au-
dace. L'ambitieux est un comédien qui doit l'être
toujours, à toutes les minutes de sa vie. Il frappe
les yeux et l'imagination, nul détail de la mise en
scène n'est négligé par lui, et tout est calculé,
même ses imprudences. Toujours absorbé dans
son personnage, peut-être le prend-il au sérieux ;
c'est qu'alors « il n'a pas », dit M. Lanfrey (1),
cette suprême grandeur de l'homme qui consiste
à s'apprécier soi-même à sa juste valeur. » Et
cependant la comédie qu'il joue devient quelque-
fois si grotesque qu'il ne peut s'empêcher d'en
rire lui-même et d'éclater comme le premier
Consul quand Gonsalvi lui présente la copie du
Concordat. Les comparses officiels, eux aussi, ont
peine à se tenir et à rester dignes jusqu'au bout.

Quelquefois, cependant, l'acteur met plus d'ori-
ginalité et d'inspiration vraie dans son jeu ; on
dirait alors qu'il s'adresse à l'élite des spectateurs ;
Bonaparte, dans ses proclamations d'Égypte
ou à Campo-Formio quand il brise le cabaret, en
impose aux plus dédaigneux ; il est vraiment
grand à Léoben quand il s'écrie : La République
est comme le soleil ! Il est grand dans les condi-
tions qu'il impose à Würmser pour la reddition
de Mantoue ou quand il proteste, à Toulon, contre
l'exécution d'un vieillard ; de tels mouvements
n'abondent pas chez lui.

D'autres fois et le plus souvent, l'acteur sentant
qu'il n'a affaire qu'à la foule, se contente de ces
moyens, qui, quoique usés au service de tous les
despotismes, réussissent toujours avec elle :

Exciter la curiosité ; affecter la simplicité et
mépriser l'argent en conservant une austérité
calculée ; dédaigner les honneurs quand ils ne
sont pas justement ceux auxquels on prétend ;
se dire malade comme Tibère ; protéger de sa
modestie et de son goût pour la retraite et ne pas
pousser, toutefois, la protestation assez loin pour
se faire prendre au mot par des assistants mal
instruits ; offrir sa démission du pouvoir et des
commandements, mais prendre garde de ne l'offrir
qu'à un moment où on sait bien qu'elle ne sera pas
acceptée ; faire montre d'aversion pour le régime
militaire qu'on aime et qu'on emploie, et d'amour
pour la liberté qu'on veut tuer et à l'instant où
on la tue ; se servir de ce mot de liberté comme
d'un « talisman » et invoquer en même temps
les noms de Brutus et de Cincinnatus, de Sparte
et d'Athènes ; tels sont les procédés de l'ambi-
tieux. Les derniers que je viens d'indiquer sont
des créations à l'usage des temps modernes, qui,
en effet, ont de l'appétence pour la liberté et de
la répulsion pour le régime militaire ; quant à
ce rapprochement dans la même bouche du nom
de la liberté et du nom de l'antiquité, il est de
tradition classique, et il n'a pas dépendu de cer-
tains esprits de faire croire que ces mots-là sont
synonymes ; la confusion, pourtant, est dange-
reuse, mais non pour les despotes, qui s'accommo-
deraient assez des principes antiques ; car ce sont
ces principes qui jettent encore le trouble parmi
nous, et, tout affublés qu'ils sont du nom de
liberté, militent contre l'établissement de la
liberté telle que la veut le génie de nos temps.

Quoi qu'il en soit, ces moyens de théâtre
constituent ce qu'on peut appeler l'éternelle
bouffonnerie du pouvoir ; ils sont percés à jour
et ils font rire, et cependant ils réussissent.
Mais la comédie, quelquefois, devient sérieuse ;

le comédien fait place au tragédien, et l'on voit
passer constamment dans l'histoire de ces sortes
d'hommes cette figure double finement dessi-
née par la plume d'Alfred de Vigny.

C'est que le but est là, il faut l'atteindre et à
tout prix, et ne reculer devant rien pour cela ;
tout ce qui n'y conduit pas devient indifférent à
l'ambitieux ; les hommes, et les choses ne sont à
ses yeux que des instruments qui n'ont de valeur
qu'autant qu'ils peuvent lui être utiles et aussi
longtemps qu'ils le sont ; après s'en être servi,
il les rejette, soit simplement qu'il n'en veuille
plus, soit qu'ils le gênent par cela même qu'ils
l'ont servi, et non-seulement les favoris d'un
jour ont à subir le poids de cette ingratitude,
mais il arrive qu'ils portent aussi aux yeux de
leurs contemporains et aux yeux même de la
postérité celui de l'œuvre à laquelle ils ont con-
couru ; et c'est là une de ces lois historiques
« qui devraient », dit M. Lanfrey (1), mettre en
garde les hommes contre leur inexplicable com-
plaisance pour ceux qui disposent si légèrement
de leurs destinées. »

Comme il ne s'agit pas seulement, pour l'ambi-
tieux, de s'élever, mais de s'élever au-dessus de
tout ce qu'il y a encore de grand autour de lui
et dans le monde même, et de tout ce dont la
grandeur pourrait être comparée à la sienne, il
doit chercher à amoindrir la gloire de quiconque
serait son rival et les hauts faits qu'on égalerait
aux siens ; rien n'est à dédaigner, toute renom-
mée l'inquiète, même chez une femme ; il y a
cependant, Dieu merci ! à cette heure, dans l'his-
toire, un homme, type éternel de la véritable
grandeur, dont la pensée, quoique lointaine,
s'impose à tous les souvenirs : c'est homme, c'est
Washington ; et n'est-ce pas la condamnation de
l'ambitieux qu'il lui faille renoncer à rapetisser,
aux yeux de l'opinion qui l'évoque, ce géant de
l'honnêteté ? Troublé par son image, il n'a d'au-
tre ressource que de se faire comparer à lui par
ses flatteurs ; contraint de lui rendre ainsi un
hommage hypocrite, il cherche au moins à l'ex-
ploiter pour ne pas en être écrasé (2).

Il ne suffit pas d'écarter les individualités in-
quiétantes mais dont on peut débarrasser ainsi
sa route, il faut encore que l'ambitieux dompte,
et dompte rapidement, les résistances contre les-
quelles, si elles duraient, pourrait s'émousser son
prestige. Du reste, il croit si bien en lui-même
et en son étoile, que toute résistance l'étonne et
l'irrite ; on le voit entrer en fureur même contre
les forces brutes de la nature qui, elle, se moque
des conquérants, contre l'Océan qui refuse de
porter ses flottes et que Xerxès faisait fouetter.
Et, comme il n'a pas de temps à perdre devant
les obstacles des hommes et des choses, tant que
tout n'est pas courbé devant lui, la colère devient
son état moral le plus fréquent ; tantôt elle est
jouée, calculée, faisant partie du rôle, quand
elle s'adresse à ces ennemis qui ne demandent
qu'à se laisser vaincre ou quand il s'agit de ré-
pandre l'effroi autour de lui ; tantôt, bien réelle,
bien sincère, elle apparaît dans son langage et
dans ses actes, qui lui empruntent un caractère
terrible, parfois sanglant : on le voit alors fusil-
ler, déporter ceux qu'il nomme les rebelles, in-
cendier leurs communes, mettre à prix la tête de
leur chef, promettre des récompenses à ceux
qui le tueront, et le faire fusiller s'il vient se
remettre à discrétion (3).

Il est clair que, lorsqu'on veut tout soumettre
à soi, il ne faut se soumettre à rien et ne rien
avoir au-dessus de soi quand on veut être au-
dessus de tout ; une foi, une croyance, une cons-
cience sont des puissances qui imposent des lois,
elles engendrent, d'ailleurs, des scrupules qu'il
ne faut pas avoir ; l'ambitieux qui croirait à une
religion serait peut-être son instrument, mais il
ne pourrait pas s'en servir à sa guise, tantôt lui
montrer son respect, tantôt la renier, bafouer
ses ministres, se vanter de l'avoir renversée, sui-
vant ce que commande l'intérêt du moment ; s'il
avait une morale, il reculerait devant certains
actes indispensables au succès, il ne pourrait ni
mentir, ni déployer cette haute hypocrisie qu'on
nomme habileté, ni attirer des peuples dans des
pièges où ils doivent succomber ; il serait gêné
par « la portée morale des choses » ; s'il avait un
attachement, sa volonté serait troublée peut-être
par ses sympathies quand il s'agirait pour lui de
prendre une décision importante ; il est donc et
il doit donc être éminemment sceptique et indif-
férent ; sa croyance, c'est lui-même, et la seule
chose qui le touche, c'est son intérêt ; tout est
subordonné au but qui est de régner !

*Nam si violandum est jus, regnandi gratia vio-
landum est (4).*

Mais, pour tout dire, il faudrait refaire le livre
de Machiavel, qui est, en somme, le plus inutile
des livres car il est écrit de toute éternité dans le
cœur des tyrans, qui n'ont qu'à descendre en
eux-mêmes et à s'interroger pour en connaître
les préceptes.

LOUIS RAMBAUD.

(La suite au prochain numéro.)

(1) *Histoire de Napoléon*, t. II, p. 398.
(2) *Parallèle entre Washington et Bonaparte*, par M. de
Fontanes, à l'occasion de la mort du premier. (*Histoire
de Napoléon*, t. II, p. 93.)
(3) Le comte Froitz. *Histoire de Napoléon*, t. II, p. 78.
(4) Suétone. Jules César. XXX.